



## annulation achat de maison

Par **soum13**, le **27/04/2013** à **00:36**

Bonjour

J'ai annulé un achat de bien car j'ai eu 3 refus de prêt par des banques que j'ai démarché, car je prolonge mon congé parental au lieu de reprendre mon travail en juillet 2013.

L'agent immo me demande les lettres de refus et le courrier employeur me stipulant que je reste en congés parental.

De plus la courtière que j'ai rencontré ma proposé une offre de prêt mais c'était si je reprenais mon travail. Donc j'ai décliné son offre vu que je prolonge mon congé parental et elle aussi me demande le courrier de mon employeur stipulant que je suis en congés parental, pour qu'elle mette un terme à l'offre.

Est ce qu'ils ont le droit?

Merci

Par **youris**, le **27/04/2013** à **09:56**

bjr,

lorsque vous avez signé la promesse de vente était-il convenu que vous deviez reprendre le travail au terme de votre congé parental.

si en prolongeant votre congé parental, vous provoquez les refus de prêt, c'est vous qui volontairement interdisez la réalisation de la condition suspensive ce qui bien sur rend cette clause nulle.

je pense que que l'agence veut s'assurer de la réalité du prolongement de votre congé et que ce n'est pas un moyen détourné d'annuler la promesse de vente ce qui justifie la demande de l'agence.

qu'en pense votre vendeur ?

cdt

Par **soum13**, le **27/04/2013** à **10:51**

je n'ai jamais indiqué si je reprenais ou pas mon travail lors de la signature de la promesse de vente.

Mon employeur est en mauvaise passe. il m'a fait comprendre que si je revenais en juillet ce serait pour subir un licenciement économique. donc j'ai prolongé mon congé en espérant que d'ici l'année prochaine, la situation ira mieux.